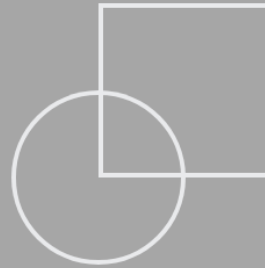


LE FIN MEMO 1/10



LA LIGNE FINE

Institut



Union Européenne : La fin du consensus intégrationniste. Pourquoi l'intégration n'est plus une finalité suffisante ?

Série : Penser l'Europe après le consensus intégrationniste

Pôle thématique : RIDs – Relations internationales, Défense et Sécurité

Auteur: Alek UMONT

Date de publication : 12 octobre 2026



L'Union européenne ne traverse pas une phase de rejet uniforme de son existence. Les enquêtes d'opinion disponibles invitent même à récuser une lecture aussi simple. Au printemps 2026, 72 % des Européens estimaient que leur pays avait bénéficié de son appartenance à l'Union, 60 % se déclaraient optimistes quant à son avenir et 51 % disaient lui faire confiance. Dans le même temps, 81 % soutenaient une politique commune de sécurité et de défense entre États membres, soit l'un des niveaux les plus élevés jamais enregistrés sur cette question¹. Quelques mois plus tard, une enquête du Parlement européen indiquait encore que 74 % des répondants jugeaient l'appartenance de leur pays à l'Union bénéfique, tandis que 68 % souhaitaient que celle-ci joue à l'avenir un rôle plus important dans la protection des citoyens contre les crises mondiales et les risques sécuritaires et que 73 % estimaient qu'elle devait disposer de davantage de moyens pour affronter les défis globaux².

Ces données rendent difficile toute assimilation entre la période actuelle et un processus de désintégration générale. Elles révèlent en revanche une évolution plus subtile : l'adhésion au projet européen et le soutien à l'approfondissement de l'intégration ne se confondent plus nécessairement. Un citoyen ou un gouvernement peut souhaiter une Union plus forte dans la défense, l'énergie ou l'industrie, tout en refusant l'idée que chaque problème européen appelle mécaniquement une nouvelle centralisation institutionnelle. Le déplacement est essentiel. Pendant plusieurs décennies, l'intégration a bénéficié d'une présomption politique favorable : son approfondissement pouvait être présenté comme la direction normale du projet européen, même lorsque les États divergeaient sur sa destination ultime. La transformation contemporaine tient au fait que cette présomption s'affaiblit. Chaque nouvelle mise en commun doit davantage démontrer ce qu'elle permet effectivement de produire en termes de protection, de prospérité, d'autonomie ou de puissance. C'est précisément ce changement que la Note stratégique de La Ligne Fine - Institut identifie comme l'un des fondements du post-européisme : l'intégration ne disparaît pas, mais elle cesse progressivement d'être une finalité politique suffisante en elle-même.

¹ Commission européenne, 2026, *Standard Eurobarometer* 105 – Spring 2026, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3613?etrans=fr>

² Parlement européen, 2026, *Enquête européenne : de grandes attentes envers l'UE dans un monde incertain*, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20260629IPR46203/enquete-europeenne-de-grandes-attentes-envers-l-ue-dans-un-monde-incertain>



1. Du consensus permissif au dissensus contraignant

La littérature sur l'intégration européenne fournit un cadre particulièrement utile pour comprendre cette transformation. Liesbet Hooghe et Gary Marks ont proposé, dans leur théorie postfonctionnaliste, la distinction désormais classique entre *permissive consensus* et *constraining dissensus*. Le premier désigne une période durant laquelle l'intégration pouvait progresser avec une implication relativement limitée des opinions publiques dans les arbitrages institutionnels européens ; le second décrit une configuration dans laquelle les enjeux européens sont davantage politisés, les partis prennent des positions plus différenciées et les préférences des citoyens, notamment lorsqu'elles touchent aux identités et à la distribution des ressources, deviennent déterminantes pour les choix portant sur la répartition des compétences entre niveaux national et européen³.

Il serait pourtant excessif de reconstruire les premières décennies communautaires comme une période d'adhésion homogène à un projet fédéral. La Communauté européenne de défense échoue dès 1954, Charles de Gaulle défend une conception fondamentalement intergouvernementale de l'Europe dans les années 1960 et le compromis de Luxembourg illustre très tôt les limites que les États peuvent imposer à la dynamique supranationale. Le consensus permissif ne signifiait donc pas un accord sur l'aboutissement de la construction européenne. Il désignait plutôt une configuration dans laquelle les divergences sur la finalité pouvaient être contenues par une progression générale de la coopération. Les gouvernements pouvaient soutenir le marché commun, puis le marché intérieur, la monnaie unique ou l'élargissement pour des raisons différentes sans devoir trancher définitivement la question du point d'arrivée. Ce caractère partiellement indéterminé de la construction européenne a longtemps constitué l'une de ses forces : il permettait à des conceptions institutionnelles différentes de participer au même mouvement.

La transformation commence lorsque l'intégration devient elle-même un enjeu électoral et référendaire. Le traité de Maastricht constitue à cet égard une séquence déterminante. En créant officiellement l'Union européenne, en organisant l'Union économique et monétaire et en approfondissant plusieurs politiques communes, il rapproche la construction européenne de domaines directement liés à la souveraineté et à la distribution. Le référendum français de 1992, remporté de justesse, montre déjà que l'approfondissement institutionnel ne peut plus être totalement séparé du conflit politique national. Les référendums français et néerlandais de 2005 sur le traité établissant une Constitution pour l'Europe rendent cette évolution encore plus visible. Leur interprétation doit rester prudente : les électeurs négatifs agrégeaient des motivations économiques, sociales, partisans et institutionnelles différentes. Ils signalent néanmoins qu'un approfondissement présenté comme une rationalisation de l'architecture européenne pouvait désormais devenir lui-même l'objet central de la contestation.

Les crises des années 2010 accentuent ensuite ce déplacement. La crise de la zone euro transforme la gouvernance économique européenne en conflit sur la solidarité, la discipline budgétaire et la responsabilité des États. La crise migratoire de 2015 fait de la frontière, de l'asile et de la répartition des responsabilités des objets de confrontation entre conceptions nationales profondément différentes. Le Brexit, enfin, porte la logique jusqu'à l'appartenance elle-même : la campagne britannique ne conteste pas seulement une politique particulière mais le niveau auquel la décision politique doit être prise. Ces épisodes ne démontrent pas que les Européens rejettent collectivement l'Union. Ils montrent que les choix européens sont entrés dans la sphère du conflit démocratique ordinaire. Une organisation devenue suffisamment importante pour intervenir dans la monnaie, les frontières, les normes

³ Hooghe, L., & Marks, G., 2009, "A Postfunctionalist Theory of European Integration: From Permissive Consensus to Constraining Dissensus", *British Journal of Political Science*, 39(1), 1-23, <https://doi.org/10.1017/S0007123408000409>



économiques ou les politiques de sécurité ne pouvait durablement rester extérieure à la compétition politique.

Il est donc préférable de parler moins d'une disparition du consensus permissif que d'un changement de nature du consentement européen. L'intégration ne bénéficie plus de la même autonomie à l'égard du débat public ; elle doit être défendue, justifiée et parfois limitée. Ce passage du consentement implicite au consentement conditionnel constitue l'un des principaux traits de la période actuelle.

2. La finalité européenne est devenue un objet de conflit politique

La politisation contemporaine de l'Europe ne porte plus seulement sur les politiques mises en œuvre par l'Union. Elle concerne de plus en plus la forme que celle-ci devrait prendre. C'est cette évolution qui distingue un simple désaccord sectoriel d'un conflit sur la finalité. Dans une communauté politique stabilisée, il est possible de s'opposer profondément sur les choix budgétaires ou sociaux sans remettre en cause la nature de l'ordre politique lui-même. Dans l'Union européenne, une partie croissante des conflits porte précisément sur la localisation des compétences, sur l'étendue du pouvoir des institutions communes, sur l'usage de la majorité qualifiée ou sur la possibilité d'une intégration différenciée durable.

Les élections européennes de 2024 illustrent cette pluralité. Lors de la session constitutive, les Conservateurs et Réformistes européens disposaient de 78 sièges, les Patriotes pour l'Europe de 84 et l'Europe des Nations Souveraines de 25, à côté de groupes soutenant, selon des modalités très différentes, une intégration plus poussée. Ces formations critiques à l'égard de certains aspects du fonctionnement de l'Union ne constituent pas un bloc homogène : elles divergent sur la monnaie, la politique étrangère, l'OTAN, l'élargissement, la primauté du droit européen ou encore l'étendue des compétences communes⁴. Leur poids politique confirme cependant que la question institutionnelle européenne est devenue une dimension ordinaire de la concurrence politique.

Cette évolution rend de moins en moins opérante l'opposition simple entre acteurs « pro-européens » et « anti-européens ». Un gouvernement peut défendre le marché intérieur et la politique commerciale commune tout en refusant une extension du vote majoritaire en politique étrangère. Il peut souhaiter davantage de mutualisation industrielle dans la défense tout en maintenant une forte autonomie en matière fiscale. Inversement, un parti favorable à l'intégration économique peut refuser une union budgétaire ou une harmonisation sociale accrue. Les préférences européennes deviennent sectorielles, et cette sectorisation affaiblit la pertinence d'un axe unique allant de « moins » à « plus » d'Europe.

Le Livre blanc sur l'avenir de l'Europe présenté par la Commission européenne en 2017 constitue un indice important de cette transformation. Au lieu d'affirmer une trajectoire unique, la Commission avait présenté cinq scénarios possibles : poursuivre sur la même voie, se concentrer sur le marché unique, permettre à ceux qui le souhaitent de faire davantage ensemble, faire moins mais plus efficacement, ou faire beaucoup plus ensemble. Le scénario « ceux qui veulent plus font plus » envisageait explicitement des groupes d'États approfondissant leur coopération dans certains secteurs sans attendre l'ensemble des membres⁵. La portée de ce document ne doit pas être surinterprétée : il s'agissait d'un exercice prospectif et non d'une révision doctrinale des traités. Il montre néanmoins que même

⁴ Parlement européen, 2024, *Résultats des élections européennes 2024-2029*, <https://results.elections.europa.eu/fr/resultats-des-elections/2024-2029/>

⁵ Commission européenne, 2017, *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe*, https://commission.europa.eu/publications/white-paper-future-europe_fr



l'institution historiquement associée à l'approfondissement communautaire reconnaissait que plusieurs trajectoires pouvaient désormais être discutées ouvertement.

Le conflit sur la finalité devient ainsi distinct du conflit sur l'appartenance. Les données d'opinion contemporaines le confirment : le soutien à l'Union reste élevé alors que les préférences sur la manière dont elle doit agir restent variables. Au printemps 2026, 74 % des Européens interrogés par le Parlement considéraient que l'appartenance de leur pays à l'Union était bénéfique, tandis que 68 % souhaitaient renforcer son rôle protecteur et 73 % augmenter les moyens dont elle dispose pour répondre aux défis mondiaux⁶. Ces résultats indiquent une attente d'action, non un mandat explicite pour une forme constitutionnelle déterminée. Le soutien à une Europe plus capable ne vaut pas automatiquement soutien à une Europe uniformément plus intégrée.

3. L'intégration reste profonde, mais elle n'est plus une mesure suffisante du progrès européen

L'une des erreurs possibles consisterait à tirer de cette politisation l'idée que l'intégration européenne aurait cessé d'avancer. La réalité est plus complexe. Depuis la crise financière, l'Union a créé de nouveaux mécanismes de stabilisation, approfondi l'union bancaire, développé des instruments communs dans le domaine de la santé et de l'énergie, créé NextGenerationEU après la pandémie et renforcé ses politiques industrielles et de défense. La construction européenne reste donc cumulative dans plusieurs domaines. Le traité sur l'Union européenne continue lui-même d'affirmer que celui-ci marque « une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe »⁷.

La question n'est donc pas de savoir si l'intégration existe encore, mais si son extension constitue toujours un indicateur suffisant du succès européen. Sur ce point, le langage institutionnel évolue nettement. Le Programme stratégique 2024-2029 du Conseil européen est organisé autour de trois priorités : une Europe libre et démocratique, une Europe forte et sûre et une Europe prospère et compétitive. Il insiste sur la préparation et les capacités de défense, la résilience, la sécurité, la compétitivité, la souveraineté technologique et industrielle, les investissements collectifs et la réduction de certaines dépendances stratégiques. Le document prévoit également que l'élargissement progresse parallèlement aux réformes internes nécessaires au fonctionnement de l'Union⁸.

Cette évolution lexicale est significative parce qu'elle déplace la justification de l'action européenne. Une politique commune est de moins en moins présentée comme souhaitable parce qu'elle prolongerait naturellement la construction de l'Union ; elle est davantage justifiée par la capacité qu'elle permet de produire. La défense doit être renforcée parce que les Européens doivent pouvoir protéger leur territoire et contribuer davantage à leur sécurité ; les politiques industrielles doivent être coordonnées parce que la fragmentation réduit la capacité d'investissement et de production ; l'énergie doit être pensée à l'échelle européenne lorsqu'une dépendance extérieure menace la sécurité des approvisionnements. L'intégration demeure l'un des instruments disponibles, mais elle est de plus en plus rapportée à une finalité fonctionnelle.

⁶ Parlement européen, 2026, *Enquête européenne : de grandes attentes envers l'UE dans un monde incertain*, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20260629IPR46203/enquete-europeenne-de-grandes-attentes-envers-l-ue-dans-un-monde-incertain>

⁷ Union européenne, 2016, *Traité sur l'Union européenne*, article 1, https://eur-lex.europa.eu/eli/treaty/teu/2016/art_1/oj/eng

⁸ Conseil européen, 2024, *Programme stratégique 2024-2029*, <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/strategic-agenda-2024-2029/>



Les attentes citoyennes vont dans le même sens. À l'automne 2025, 83 % des Européens estimaient que l'Union devait renforcer son indépendance économique et diversifier ses relations commerciales, tandis que 79 % soutenaient une politique commune de sécurité et de défense⁹. Au printemps 2026, 81 % soutenaient cette politique commune de sécurité et de défense, et 73 % considéraient l'Union comme un espace de stabilité dans un monde troublé¹⁰. La demande d'Europe est donc fréquemment formulée comme une demande de protection, de sécurité ou de capacité, plutôt que comme une préférence institutionnelle abstraite.

Ce déplacement modifie le sens même de l'ambition européenne. Une nouvelle compétence ne devrait plus être considérée comme un progrès parce qu'elle est exercée au niveau de l'Union, mais parce qu'elle permet d'obtenir un résultat que l'action séparée des États produirait moins efficacement. Cette exigence vaut également dans l'autre sens : conserver une compétence au niveau national ne constitue pas en soi une garantie de souveraineté si l'État ne dispose plus des moyens matériels ou économiques nécessaires pour l'exercer efficacement. La question européenne tend ainsi à passer d'un débat sur la localisation formelle des compétences à un débat sur la capacité réelle produite par chaque niveau d'action.

⁹ Commission européenne, 2025, *Standard Eurobarometer* 104 – Autumn 2025, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3378>

¹⁰ Commission européenne, 2026, *Standard Eurobarometer* 105 – Spring 2026, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3613?etans=fr>



4. Le dissensus européen n'est pas une crise générale de légitimité

Cette évolution doit néanmoins être distinguée d'une crise générale de confiance envers l'Union. Les données récentes montrent une situation plus favorable que ne le suggère parfois le débat public. Au printemps 2026, 51 % des Européens déclaraient faire confiance à l'Union, 57 % se disaient satisfaits du fonctionnement de la démocratie dans l'Union et 60 % se déclaraient optimistes quant à son avenir¹¹. En juillet 2026, l'Eurobaromètre du Parlement européen enregistrait 74 % de répondants considérant l'appartenance comme bénéfique, soit le niveau le plus élevé observé pour cette question depuis son introduction en 1983, à égalité avec 2025¹².

Ces résultats invitent à distinguer trois niveaux de légitimité. Le premier concerne l'existence de l'Union elle-même, qui bénéficie d'un soutien élevé. Le deuxième concerne l'intervention européenne dans un domaine déterminé, et peut varier fortement selon les politiques. Le troisième concerne la trajectoire institutionnelle générale de l'Union : fédéralisation, renforcement intergouvernemental, maintien du système actuel ou différenciation accrue. C'est surtout à ce troisième niveau que l'absence de consensus devient structurelle.

Cette distinction permet de comprendre pourquoi une demande d'Europe plus forte ne peut être assimilée à un soutien automatique à l'intégration uniforme. Lorsque 68 % des Européens souhaitent que l'Union joue un rôle plus important dans leur protection face aux crises ou que 90 % souhaitent que les États membres agissent davantage ensemble face aux défis contemporains, ils expriment une attente de résultat et d'unité, mais ils ne répondent pas pour autant à la question institutionnelle de savoir si ces objectifs doivent être atteints par une fédéralisation, par une coopération renforcée ou par une coordination entre gouvernements¹³.

L'enjeu contemporain réside donc moins dans l'effondrement de la légitimité européenne que dans la fragmentation des préférences sur la forme que doit prendre l'action commune. L'Union peut bénéficier d'une forte légitimité fonctionnelle dans un domaine sans disposer d'un mandat équivalent pour transformer l'ensemble de son architecture politique. Cette distinction est fondamentale pour éviter de déduire abusivement de la popularité d'une politique commune l'existence d'un consensus sur une finalité fédérale.

¹¹ Commission européenne, 2026, *Standard Eurobarometer* 105 – Spring 2026, <https://europa.eu/eurobarometer/surveys/detail/3613?ettrans=fr>

¹² Parlement européen, 2026, *Enquête européenne : de grandes attentes envers l'UE dans un monde incertain*, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20260629IPR46203/enquete-europeenne-de-grandes-attentes-envers-l-ue-dans-un-monde-incertain>

¹³ Parlement européen, 2026, *Enquête européenne : de grandes attentes envers l'UE dans un monde incertain*, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20260629IPR46203/enquete-europeenne-de-grandes-attentes-envers-l-ue-dans-un-monde-incertain>



5. De l'intégration cumulative à l'intégration conditionnelle

La littérature sur l'intégration différenciée confirme que l'Union a depuis longtemps développé des mécanismes permettant de concilier unité et diversité. Schimmelfennig et Winzen définissent la différenciation comme une variation dans l'application des règles de l'Union entre États membres et distinguent plusieurs formes : l'intégration « multi-speed », temporaire, dans laquelle certains États rejoignent plus tard une politique commune ; l'intégration « multi-tier », qui crée des niveaux d'intégration durablement distincts ; et l'intégration « multi-menu », dans laquelle la composition des participants varie durablement selon les politiques¹⁴¹⁵.

Leur analyse est particulièrement utile parce qu'elle empêche de considérer toute différenciation comme une preuve de désintégration. Les auteurs montrent que la différenciation a historiquement facilité l'intégration en permettant à une Union de plus en plus hétérogène de continuer à avancer, même si elle peut aussi compliquer la solidarité et nourrir le risque d'une appartenance à plusieurs niveaux¹⁶. Cette conclusion est importante : l'intégration différenciée n'annonce pas mécaniquement la fin de la dynamique communautaire.

Elle révèle néanmoins une question plus profonde. Tant que les différences de participation sont pensées comme temporaires, elles restent compatibles avec un paradigme de convergence générale. Le changement politique devient plus substantiel lorsque certains écarts sont considérés comme durables et légitimes. La question n'est alors plus de savoir comment amener tous les États au même degré d'intégration, mais comment organiser un système dans lequel plusieurs degrés peuvent coexister sans remettre en cause l'unité du socle commun.

Le passage d'une intégration cumulative à une intégration conditionnelle peut être résumé par trois exigences. Premièrement, toute nouvelle mise en commun doit répondre à un déficit identifiable : insuffisance d'échelle, vulnérabilité extérieure, fragmentation ou externalité transfrontalière. Deuxièmement, elle doit produire une capacité supérieure à celle que les États obtiendraient séparément. Troisièmement, elle doit disposer d'une base de légitimité suffisante, c'est-à-dire de mécanismes de contrôle et de responsabilité correspondant à l'intensité du pouvoir exercé. Cette logique n'est pas anti-intégrationniste ; elle est plus exigeante sur les raisons d'intégrer.

¹⁴ Schimmelfennig, F., & Winzen, T., 2020, *Ever Looser Union? Differentiated European Integration*, Oxford University Press, <https://academic.oup.com/book/36955>

¹⁵ Schimmelfennig, F., & Winzen, T., 2020, "Concepts: Differentiated Integration and Its Modes", <https://academic.oup.com/book/36955/chapter-abstract/322248900>

¹⁶ Schimmelfennig, F., & Winzen, T., 2020, "Introduction", dans *Ever Looser Union?*, <https://academic.oup.com/book/36955/chapter-abstract/322248412>



6. Le langage européen lui-même se déplace vers la capacité

L'évolution de la terminologie institutionnelle constitue un indice supplémentaire de cette transformation. Les grands documents stratégiques européens mobilisent désormais de manière récurrente des notions telles que « souveraineté », « résilience », « sécurité économique », « indépendance », « technologies critiques », « capacité de défense » ou « compétitivité ». Le Programme stratégique 2024-2029 demande ainsi une Europe plus souveraine et mieux équipée pour faire face aux défis futurs, tout en insistant sur la puissance industrielle et technologique, les investissements collectifs et la préparation militaire¹⁷.

Cette évolution n'est pas un simple changement sémantique. Elle traduit un déplacement de l'objet même de la politique européenne. L'Europe communautaire avait d'abord été conçue pour organiser les interdépendances entre Européens ; l'Europe contemporaine doit de plus en plus déterminer comment transformer ces interdépendances en moyens d'action face à un environnement extérieur plus conflictuel. La concurrence technologique, la vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, la guerre en Ukraine, les besoins d'investissement et la question de la défense obligent à poser le problème en termes de ressources, d'autonomie et de capacité de décision.

Dans cette perspective, l'intégration cesse progressivement d'être un critère suffisant du succès. Elle devient l'un des moyens possibles d'obtenir une capacité. Dans certains secteurs, cette logique peut conduire à davantage d'Europe : défense, technologies critiques, énergie ou marchés de capitaux peuvent nécessiter des mises en commun beaucoup plus ambitieuses. Dans d'autres, elle peut justifier le maintien de marges nationales importantes si l'uniformisation ne produit pas de gain suffisant ou si le coût politique dépasse l'avantage fonctionnel. Le déplacement est donc moins quantitatif que méthodologique : il oblige à partir du problème à résoudre plutôt que du niveau institutionnel supposé préférable.

C'est à ce point précis que l'hypothèse du post-européisme acquiert sa portée. Elle ne décrit pas une sortie de l'intégration, mais une modification du principe qui la justifie. L'intégration n'est plus automatiquement présumée souhaitable parce qu'elle approfondit la construction européenne ; elle doit démontrer qu'elle améliore la capacité d'action des Européens.

7. La fin du consensus intégrationniste doit être comprise comme l'épuisement d'une présomption, non comme la fin de l'intégration

Il serait donc trop catégorique d'affirmer que le consensus intégrationniste a disparu au sens où les Européens ne souhaiteraient plus approfondir aucune politique commune. Les données d'opinion montrent précisément l'inverse dans plusieurs domaines. Les crises successives ont également conduit à la création de nouveaux instruments communs, et les traités continuent d'inscrire la construction européenne dans une logique d'union « sans cesse plus étroite ». L'hypothèse d'une fin générale de l'intégration ne résiste pas à l'examen empirique.

Ce qui paraît davantage épuisé est la présomption selon laquelle l'approfondissement institutionnel constitue, par lui-même, la mesure normale du progrès européen. Trois

¹⁷ Conseil européen, 2024, *Programme stratégique 2024-2029*, <https://www.consilium.europa.eu/fr/european-council/strategic-agenda-2024-2029/>



évolutions convergent en ce sens. La première est la politisation : toute extension des compétences communes devient davantage susceptible d'être contestée électoralement. La deuxième est la permanence d'une hétérogénéité forte entre États membres, que l'élargissement peut encore accentuer. La troisième est le déplacement du langage politique vers la protection, la souveraineté, la compétitivité et les capacités. L'intégration demeure possible, mais elle doit davantage démontrer son utilité.

Cette distinction permet également de ne pas confondre post-européisme et souverainisme. Une logique souverainiste classique pourrait conclure de la politisation et de la permanence des États qu'une restitution des compétences au niveau national constitue la réponse naturelle. L'approche développée ici aboutit à une conclusion différente : le niveau national demeure central pour la légitimité, mais il n'est pas toujours suffisant pour la capacité. Une politique post-européiste peut donc soutenir un approfondissement considérable lorsque l'échelle commune produit une souveraineté effective supérieure.

La question n'est plus de savoir si l'Europe doit automatiquement avancer ou reculer. Elle est de déterminer, politique par politique, quel degré d'intégration produit le meilleur équilibre entre capacité, autonomie et légitimité.

Conclusion : Une Europe qui doit désormais justifier l'intégration par ce qu'elle permet de faire

La fin du consensus intégrationniste ne correspond donc ni à la disparition de l'adhésion populaire à l'Union, ni à une crise généralisée de légitimité, ni à la victoire d'un souverainisme homogène. Elle désigne un changement plus précis : l'approfondissement de l'intégration ne bénéficie plus de la même présomption politique qu'auparavant. L'appartenance à l'Union reste largement soutenue, mais la question de son organisation future est devenue beaucoup plus ouverte.

La conséquence est importante. L'intégration doit désormais être justifiée par sa contribution à une capacité identifiable. Cela vaut pour les domaines dans lesquels une action commune plus ambitieuse apparaît nécessaire, comme pour ceux dans lesquels les préférences nationales ou les faibles gains d'échelle justifient le maintien d'une autonomie substantielle. Le débat européen ne peut plus se satisfaire d'un critère unique fondé sur la quantité de compétences transférées.

Ce déplacement n'affaiblit pas nécessairement l'Union. Il peut au contraire la rendre plus exigeante sur ses priorités et plus sélective sur les domaines dans lesquels elle choisit d'approfondir son action. Il oblige simplement à abandonner l'idée qu'une politique devient politiquement supérieure du seul fait qu'elle est davantage intégrée.

Le changement de paradigme peut être résumé par une interrogation simple : **non plus seulement jusqu'où intégrer, mais pour être capables de quoi ?** C'est à partir de cette question que peut désormais être évaluée la trajectoire européenne.

